MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

Décision n° 38582 du 4 juin 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est

NOR : *INTJ1814658S*

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 90934 du 1er décembre 2017 (NOR : INTJ1727052S),

Décide:

Article 1er

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1er juillet 2018 :

Buchaillat Pascal	NIGEND : 148 687	NLS :8 006 509

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1er juillet 2018 :

Turplin Denis	NIGEND : 134 961	NLS :5 311 993
Wable Jean-Noël	NIGEND : 155 137	NLS :8 012 498

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1er juillet 2018 :

Deschodt Pierre-Jean	NIGEND : 184 189	NLS :8 035 366
Berthier Hervé	NIGEND : 163 617	NLS :8 020 313

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1er juillet 2018 :

Daures Julien	NIGEND : 191 004	NLS :8 044 912
Gilliot Gérald	NIGEND : 238 693	NLS :8 083 081
Rebuffat Rémi	NIGEND : 206 947	NLS :8 060 693
Denizet Stéphane	NIGEND : 326 789	NLS :8 057 380

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juin 2018.

Le colonel, commandant par suppléance,
la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est,

S. Javon